

5^o Musée royal d'armures et d'antiquités. — Deux mille trente-cinq francs, pour l'acquisition d'une ancienne tapisserie de haute lisse de Flandre. 2,035 »

Cette somme doit être ajoutée à l'art. 126 du budget de 1861.

6^o Archives générales du royaume. — Six mille cinq cent cinquante-six francs cinquante-cinq centimes, pour l'acquisition de manuscrits et de mémoires à la vente de la bibliothèque de feu M. de Jonghe. 6,556 55

Cette somme formera l'art. 140 du budget de 1861.

7^o Commission d'enquête pour le rouissage du lin dans la Lys. — Quinze cents francs, pour payer les indemnités dues aux membres de la commission d'enquête instituée en 1857, ainsi que les frais de route et de séjour et de copie, etc. 1,500 »

Cette somme formera l'art. 141 du budget de 1861.

8^o Jurys chargés de décerner les prix quinquennaux d'histoire nationale et des sciences morales et politiques. — Trois mille neuf cents francs, pour payer les frais d'acquisition des ouvrages publiés en Belgique, sur ces matières pendant la période 1856 à 1860 et destinés aux membres desdits jurys. 3,900 »

Total. . . fr. 42,991 55

Art. 3. Les crédits ci-dessus spécifiés aux art. 1 et 2 seront couverts au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

153. — 2 JUIN 1861. — *Loi ouvrant des crédits extraordinaires au ministère de l'intérieur* (1). (Monit. du 5 juin 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert, au ministère de l'inté-

rieur, pour les objets ci-après mentionnés, les crédits suivants :

§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes. fr. 250,000

§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. 25,000

§ 3. Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc. du Musée royal d'histoire naturelle. 25,000

§ 4. Achat de la bibliothèque scientifique de feu M. le professeur Müller. 40,000

§ 5. Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. 50,000

§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie. 250,000

Art. 2. Ces crédits, montant à la somme de 640,000 francs, seront couverts au moyen des ressources ordinaires du budget.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

154. — 2 JUIN 1861. — *Loi qui ouvre au département de l'intérieur un crédit de 225,000 fr. applicable aux dépenses de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Londres* (2). (Monit. du 5 juin 1861.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département de l'intérieur un crédit de deux cent vingt-cinq mille francs (fr. 225,000), applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres en 1862.

Ce crédit sera prélevé sur les ressources de l'exercice 1861, et formera l'art. 69 bis du chapitre XIII du budget du ministère de l'intérieur pour ledit exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

(1) Présentation à la chambre de représentants le 30 avril 1861. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1334-1335). — Rapport le 11 mai, p. 1681-1682. — Discussion et adoption le 16 mai.

Rapport au sénat le 25 mai 1861. — Discussion le 24 et adoption le 25 mai.

(2) Présentation à la chambre de représentants le 13 mai 1861. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1589). — Rapport le 17 mai, p. 1592. — Discussion et adoption le 18 mai.

Rapport au sénat le 25 mai 1861. — Discussion le 24 et adoption le 25 mai.